



Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/05/2018

Date de la convocation:

15/05/2018

Date d'affichage:

16/05/2018

L' an 2018 et le 28 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARDON Karine à M. PFEIFFER Dominique, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 035.2018

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

035.2018 : ALSH : rythmes scolaires : passage aux 4 jours et ouverture à titre expérimental d'un site d'accueil de loisirs les mercredis à compter de la rentrée 2018.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

*Vu la délibération du conseil communautaire n°077.2017 en date du 13.11.2017
Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens Fédération des MJC pour*

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec la FDMJC,

Considérant l'évolution des rythmes scolaires et le passage aux 4 jours engagé à compter de la rentrée 2018, sur les communes du territoire de la communauté de communes,

Considérant le service périscolaire intercommunal en place sur le territoire, et les réflexions en cours sur l'opportunité de mettre en place un service périscolaire intercommunal le mercredi et sur la quantification du besoin, conduisant à la proposition de mettre en place à titre expérimental un accueil périscolaire sur le territoire,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative réunie le 17.05.2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :

- **De valider la mise en place d'un accueil de loisirs les mercredis à compter de la rentrée 2018, à titre expérimental, en partenariat avec la FDMJC, organisme assurant pour le compte de l'établissement l'organisation et la gestion des ALSH intercommunaux sur le territoire,**
- **De mettre en œuvre ce service sur le site de Hegeney,**
- **De demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce service, notamment avec la FDMJC.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/05/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
04/06/2018